



# [ÉCOL'INFOS]

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91  
mail : [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr) Internet : <http://www.snuipp37.fr>



## LE FLASH DE JANVIER 2016

### BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE N°249 JANVIER 2017

Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

#### EDITO :

Tout d'abord, toute l'équipe du SNUipp-FSU37 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Cette nouvelle année sera porteuse d'enjeux extrêmement importants pour l'avenir de notre profession, de l'école publique et pour une société plus juste et plus équitable. Le SNUipp avec sa fédération la FSU prendra dans cette période toute sa place pour y porter et y faire entendre la réalité de la situation, nos besoins et nos revendications pour une école de la réussite de tous les élèves et où les professionnels seront reconnus et respectés !

Ce « flash » est également le signal qu'à partir de maintenant, le SNUippFSU37 ne peut plus poursuivre la diffusion à toute la profession de sa publication départementale.

Depuis la rentrée de septembre, les adhérent-es au SNUipp/FSU ont été les destinataires d'une vingtaine de publications : Eco-l'infos, Fenêtres sur Cours et Pour... mais aussi de numéros spéciaux pour les PES, l'ASH, les permutations, les retraités... Nous avons dans la même période envoyé une dizaine de publications aux 3000 enseignants des écoles d'Indre et Loire!

Vos collègues du SNUipp/FSU enverront en 2017 aux adhérent-es de nouvelles publications : PPCR, droits aux frais de déplacements, droits aux congés pour maladies, REP et REP+... et bien entendu nos dossiers pour le MOUVEMENT 2017!



EN 2017,  
LA PROFESSION AURA  
A NOUVEAU BESOIN DE  
TOUTES NOS INFOS :  
temps partiel, mouvement,  
carte scolaire, droits...

LE SNUipp-FSU A BESOIN DE TOUTES  
ET TOUS POUR LE FAIRE !

J'ai besoin du SNUipp,  
le SNUipp a besoin de moi!  
J'ADHÈRE AU SNUipp-FSU37!

Paul AGARD SNUipp-FSU37

## CARTE SCOLAIRE

Dès la rentrée de janvier, les opérations de carte scolaire vont commencer.

> **PREMIERES informations** : l'académie aura une dotation de 107 postes alors que les effectifs devraient baisser de plus de 1500 élèves. L'Indre et Loire devrait être le seul département à voir ses effectifs augmenter (plus de 50 élèves). Nous invitons toutes les écoles à remplir dès la rentrée notre enquête spéciale « carte scolaire » et à nous contacter pour les ouvertures ou pour les risques de fermeture.



#### > 2 ENQUETES proposées aux écoles d'Indre et Loire :

Si vous pensez être en mesure de carte scolaire (ouverture ou fermeture), vous trouverez notre enquête complète en ligne avec tous les éléments pour pouvoir défendre au mieux votre dossier lors des instances.



Sinon, le SNUipp-FSU d'Indre et Loire met à la disposition de toutes les écoles une application permettant de remplir une enquête en ligne des effectifs prévisionnels de votre école à la rentrée 2017. Ces informations nous permettront de préparer au mieux le groupe de travail Carte scolaire 2017 qui aura lieu prochainement .

#### > le CALENDRIER prévisionnel

- > Groupe de travail au rectorat : vendredi 13 janvier
- > CTA au rectorat : mardi 17 janvier
- > Groupe de travail IA37 : en attente (voir prochaine publication)
- > CTSD 37 : en attente (voir prochaine publication)
- > CDEN 37 : en attente (voir prochaine publication)

#### > le COMMUNIQUE DE PRESSE

La répartition par académie des 4311 postes pour le 1er degré a été dévoilée hier par le ministère. A cette rentrée, avec des effectifs prévus à la baisse, aucune académie ne perd de postes. Comme à la rentrée précédente, les académies de Créteil et de Versailles sont les mieux dotées. Une attention particulière a été apportée à la Guyane, la Réunion et Mayotte où les besoins sont très importants. D'autres académies comme Dijon ou la Martinique sont moins bien loties. Certains départements devraient connaître de meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage. Pour d'autres, il ne faut s'attendre à aucune amélioration.

Dans ce contexte, les priorités affichées par le ministère ne pourront pas être toutes couvertes. Pourtant pour réduire les inégalités, il faut baisser les effectifs en classe, il faut des maîtres en plus dans toutes les écoles, il faut développer la scolarisation des moins de trois ans, des postes de Rased à la hauteur des besoins et des postes de remplacement pour permettre aux enseignants de partir en formation. A l'image des pays de l'OCDE comparables au nôtre qui réussissent dans la lutte contre les inégalités scolaires, c'est d'un renforcement de l'investissement sur la durée dont l'école publique a besoin.

Dans cette période propice aux discours les plus démagogiques, le SNUipp-FSU portera haut et fort son projet éducatif pour la transformation de l'école au service de la réussite de tous les élèves. Il s'opposera à tous les projets régressifs qui visent à renforcer les inégalités et à réduire le droit de tous à l'éducation.

## > APC: l'action du SNUipp paye!

### Première discussion et premiers gains.

Le SNUipp-FSU lors de sa rencontre au ministère le 30 novembre s'est fait le porte-parole de la profession en mettant sur le devant de la scène le temps de travail des enseignants qui ne cesse de croître, l'ensemble des tâches non reconnues pour la réussite de tous les élèves et leur questionnement sur l'efficacité des APC.

Le ministère dit vouloir avancer sur ce dossier du temps de travail des enseignants. Cette ouverture de discussions est à mettre au crédit de l'action collective engagée.

**Le SNUipp-FSU a obtenu dans un premier temps l'élargissement du cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement les élèves.**

**Dit autrement, les collègues vont pouvoir choisir à quoi ils consacrent ce temps et ne sont plus obligés d'assurer ces heures face aux élèves.**

**Il s'agit bien d'une première avancée à souligner!**

Nous avons demandé qu'aucune pression de l'administration ne soit exercée sur les collègues et le ministère répond favorablement du moment que l'affichage n'est pas « ostensible ». On va donc le dire, l'écrire mais pas le crier!

Les discussions vont se poursuivre très vite et seront ouvertes aux autres organisations syndicales.

Pour sa part, le SNUipp-FSU qui a su tout déclencher, continuera de porter haut et fort les exigences de la profession.

Nous demandons que chaque collègue, chaque école qui s'inscrit ou soutient l'action du SNUipp-FSU, se déclare auprès du SNUipp afin d'accroître le rapport de force.  
en ligne <http://findesapc.snuipp.fr/>

## ATTENTION PARUTION Circulaires annuelles

> Listes d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus : dossier à retourner avant le 9 janvier 2017

> Liste d'accès aux fonctions de conseiller pédagogique : dossier à retourner avant le 5 janvier 2017

> Stage de préparation au CAPA-SH : dossier à retourner avant le 5 janvier 2017

> Congé de formation professionnelle : dossier à retourner avant le 26 janvier 2017

> Disponibilité accordée aux enseignants au titre de l'année scolaire 2017-2018 : dossier à retourner avant le 30 janvier 2017

> Détachement des personnels enseignants du 1er degré

La note de service relative au détachement des personnels enseignants auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif pour l'année scolaire 2017-2018 est consultable. La date limite de retour est fixée au 31 mars 2017.

## > Livret Scolaire Unique

### Sans garantie, sans formation, pas de livret numérique!

Le livret scolaire unique (LSU) qui est censé voir le jour au cours de l'année scolaire est loin de faire l'unanimité d'une part, et d'être opérationnel d'autre part.

> Dans notre département, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a réuni le 29 novembre 2016 les organisations syndicales pour indiquer son plan de mise en place du livret numérique.

#### Calendrier prévisionnel de l'IA37

- du 9 au 13 janvier : formation des conseillers pédagogiques, des PEMF...
- du 16 au 24 janvier : formation de 3 heures des directeurs sur le temps de classe avec 3 volets (pédagogique, technique et communication en direction des parents).
- du 23 janvier au 3 février : la tenue d'un conseil de cycle pour informer les adjoints.
- du 3 février au 17 mars : information aux parents lors d'un conseil d'école et par une lettre
- fin mars : tous les enseignants doivent renseigner le livret en ligne.

#### Le SNUipp-FSU37 est intervenu sur plusieurs points :

- 1) Les garanties de confidentialité et de sécurisation des données ne sont pas réunies pour l'utilisation de ce livret. En aucun cas le LSU ne doit être un outil qui permettrait de surveiller, fichier, comparer élèves, enseignant-es mais aussi écoles.
- 2) L'outil n'est pas pour le moment finalisé : des mises à jour sont en attente notamment pour le lier avec d'autres outils déjà existants. Concernant sa mise en oeuvre, le ministère nous avait répondu par "pas d'obligation d'utilisation jusqu'à fin décembre" et qu'un bilan sera fait en janvier. Le SNUippFSU a demandé d'attendre ce bilan d'étape avant toute généralisation.
- 3) L'ensemble des collègues doit pouvoir bénéficier d'une véritable formation sur le temps de travail pour les aider à s'approprier cet outil, tant du point de vue technique que "philosophique". Il n'est pas concevable que ce livret se traduise par une surcharge de travail pour les enseignants et les directrices et directeurs.

4) Nous nous sommes étonnés de la demande de l'IA37 impliquant que tous les collègues soient entrés dans le dispositif en mars. Nous avons remis à l'IA37 le courrier de Mme la Ministre qui indique clairement que " seul le « déversement » des bilans de fin de cycle dans le LSU, et notamment en fin de cycle 2, est totalement incontournable". Nous avons indiqué que Mme la Rectrice était également allée en ce sens lors de notre audience du 9 novembre.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU demande un moratoire sur la mise en place du livret scolaire unique numérique. Engagé à marche forcée, sans retour d'expérimentations, sans accompagnement, sans garantie sur la confidentialité, le LSU qui interroge l'évaluation en lien avec les programmes n'apparaît pas en adéquation avec la réalité des écoles

Le syndicat demande la publication du bilan de la phase test opérée par le ministère au printemps dernier. Lors du dernier CSE, il a refusé de voter l'arrêté réglementant le LSU du fait d'un trop grand nombre d'incertitudes concernant la confidentialité des données, la charge de travail pour les enseignants et les directeurs, la lisibilité pour les parents et l'intérêt pédagogique pour les élèves. Il soutiendra les collègues qui ne renseigneront pas le LSU, préférant les outils qui leur semblent les plus appropriés et portera en janvier auprès du ministère toutes les remontées de terrain.

## LE DOSSIER TEMPS PARTIEL 2017 2018



La circulaire de gestion est publiée. Vous pouvez la télécharger à partir du lien que vous trouverez sur notre site

Les demandes seront à renvoyer à votre IEN avant le 23 janvier 2017.

> PENSEZ A NOUS ENVOYER VOTRE FICHE DE CONTROLE

**La fiche de contrôle est en ligne sur le site du SNUipp-FSU37. Sans elle, vos collègues du Snuipp-FSU ne pourront pas vérifier votre demande de temps partiel.**



### SOMMAIRE

- Page 1 : édito et carte scolaire
- Pages 2 et 3 : Agenda, LSU, APC, AVS et nos réunions syndicales.
- Page 4 : bulletin adhésion

## > AVS : groupe de travail 37

Plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative du lycée Victor La-loux au sujet du suivi des AVS Education Nationale gérés par le lycée. L'objectif était de préciser la réglementation et les démarches à effectuer par les AVS et les écoles. Participaient à ce groupe de travail le lycée employeur, la direction Acadé-mique, l'Unsa Education et la FSU (les autres syndicats ont décliné l'invitation). Tout en revendiquant un plus grand nom-bre d'AVS, une reconnaissance et une mise en place pérenne de ce nouveau métier, les représentants de la FSU ont obtenu une simplification des tâches administratives sur deux points :

Les AVS n'ont plus à envoyer systématiquement leur état de présence au lycée. Ce document ne doit être envoyé que pour indiquer les journées d'absence. Inutile donc de l'en-voyer lorsque que l'AESH n'a pas été absent.

Inutile d'effectuer une demande d'autorisation d'absence lors-que la durée de la sortie scolaire n'excède pas une demi-journée. Il suffit de mentionner la présence de l'AVS comme accompagnateur sur l'autorisation de sortie qui reste à l'école. D'autres points ont été précisés :

En cas de problème ou en cas d'absence: le directeur pré-vient la direction académique et le lycée : l'éventuel remplace-ment en dépend.

Importance de l'attestation de compétences pour le salarié AESH et le renouvellement de l'emploi

L'AESH peut intervenir pendant le temps de restauration sco-laire : cette mise à disposition nécessite une convention entre l'employeur et le maire.

Les représentants de la FSU poursuivront leurs interventions pour :

> Favoriser la réussite et l'inclusion des élèves en situation de handicap ( nombre d'AESH, formation et statut)

> Simplifier et clarifier les démarches administratives

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision ou propo-sition.

## REUNION SYNDICALE SPECIALE

### Nouvelle formation spécialisée (CAPPEI)

### et nouveau diplôme de psychologue scolaire

## MARDI 24 JANVIER

de 13h30 à 16h30

dans les locaux du SNUipp 37 à St Aver-tin avec Agnès DUGUET, membre de la commission ASH du SNUipp national



Cette année, il nous paraît important de faire un point approfondi sur la mise en place d'une nouvelle formation qui remplace le CAPA-SH.

En effet, le gouvernement a présenté son projet de refonte du CAPA-SH dont vous trouverez les premiers éléments sur nos sites.

Cette réunion s'adresse donc à tous les enseignants, spécialisés ou non, car l'arrivée du CAPPEI va impacter à la fois la formation, mais également les compétences des enseignants spécialisés.

**Pour le SNUippFSU37 Simon DELAS et Jacques ROBERT**

**Pour participer : nous contacter par simple mail à [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr).**

**Il suffira d'en informer simplement son IEN**

**48 heures avant la réunion. Voir notre mail de réponse et sur notre site pour les modalités et modèle de courrier.**

## ON SE DEPLACE... ...ON NOUS PAYE !

Vous trouverez sur notre site un dossier complet et l'ensemble de nos interventions pour faire respec-tuer vos droits ! N'hésitez pas à nous contac-ter pour toutes questions ou interventions!



## ENTRETIEN DIRECTION D'ECOLE

Chaque année, le SNUipp-FSU 37 propose un guide d'aide à l'entre-tien de direction. Pour le recevoir, nous le demander par mail à [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr).

### GUIDE et REUNION SYNDI-CALE SPECIALE

### MERCDREDI 8 FEVRIER De 14h à 17h Dans nos locaux de ST AVERTIN

**Pour participer : nous contacter par simple mail à [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr). Il suffira d'en informer simplement son IEN. Voir sur notre site pour les modalités et le modèle de courrier.**



Le SNUipp-FSU met à la dis- position de l'ensemble de la profession une brochure qui détaille l'ensemble des nou- velles mesures concernant le déroulement de carrière, les rémunérations et les nouvelles

modalités d'inspection et un calculateur en ligne qui permet à chacun de projeter son évolution de carrière et de la comparer aux modalités actuelles d'avancement. **Voir sur nos sites.**

## REUNION SYNDICALE SPECIALE

RESERVEZ TOUTES ET TOUS LE

### SAMEDI matin 9h 18 MARS avec VIVIANE BOUYASSE



Sur les nouveaux programmes, la question de l'évaluation positive , l'apprentissage explicite ... Dans nos locaux de ST AVERTIN

**Pour participer : nous contacter par simple mail à [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr).**

**Il suffira d'en informer simplement son IEN.**

**Voir sur notre site pour les modalités et le modèle de courrier.**

